



MODE D'EMPLOI

Ambiance **TOTEM**

Insert Sur Mesure Ventilé

Table des matières

1. Avant-propos	3
2. Mode d'emploi	3
1. Les règles de sécurité de base	3
1. En cas de propagation de feu dans le conduit de cheminée	3
2. Zone de Rayonnement	
2. Comment fonctionne votre insert Totem ?	4
1. Principes de fonctionnement	4
2. Porte	4
3. Eléments de réglages de la combustion	4
4. Air de combustion	4
3. Première mise en service	4
4. Comment faire du feu ?	4
1. Allumage	4
2. Rechargement en bois.	4
3. Extinction	5
5. Guide d'entretien	5
1. Nettoyage de la vitre.....	5
2. Nettoyage de l'insert	5
3. Nettoyage du filtre	5
4. Maintenance et Ramonage.....	6
6. Notions sur le bois	7
3. Premières vérifications en cas de mauvais fonctionnement	8
4. Rappel des textes réglementaires	8
5. Garantie	8
6 Fin de Vie	8

1 Avant-propos

Vous avez fait le choix d'acquérir un insert Totem, nous vous remercions de votre confiance.

Les appareils de la gamme Ambiance sont des foyers ou inserts destinés au feu **d'agrément, d'apparat ou décor**. Il s'agit d'une expérience unique sur mesure pour faire de votre appareil Totem Ambiance une pièce maîtresse de votre décoration.

L'insert vous servira à brûler du bois bûches, mais en aucun cas d'incinérateur ou à brûler des combustibles liquides, du charbon ou autres dérivés.

Veuillez suivre scrupuleusement les instructions de cette notice et effectuer l'installation selon les règles de l'art, toute réglementation locale et notamment selon les DTU 24.1 Fumisterie et DTU 24.2 Atrerie.

Conserver soigneusement la notice. L'installation de cet appareil par un professionnel qualifié est fortement recommandée. Celui-ci se sera assuré notamment que les caractéristiques du conduit de fumée et son environnement conviennent pour l'insert installé. La responsabilité du constructeur ne pourra être recherchée en cas de non-respect de ces prescriptions et en annulerait la garantie contractuelle.

Le fabricant se réserve le droit d'effectuer toutes les modifications, sans préavis, fonctionnelles ou de montage qu'il jurera utile.

Les installations à destination des lieux publics sont soumises au Règlement Sanitaire Départementale et à la réglementation incendie. Se renseigner auprès de la préfecture de votre région. Pour toute question concernant le principe et le fonctionnement de l'appareil, n'hésitez pas à vous adresser à votre installateur. Les explications contenues dans ce manuel s'appliquent à tous les inserts Totem. Pour faciliter la compréhension et la lisibilité de ce mode d'emploi, nous avons utilisé des termes et des illustrations générales correspondant à un type d'appareil. Les images utilisées peuvent différer de votre appareil.

2 Mode d'emploi

2.1 Les règles de sécurité de base

Généralités Votre insert Totem est équipé de portes battantes qui permettent le fonctionnement porte fermée en toute sécurité et le rechargement de l'insert porte ouverte. Il est impératif de porter des gants de protection ou d'utiliser la main froide pour manipuler la porte.

Porte fermée, les surfaces accessibles du cadre de la porte et de la vitrocéramique montent très fortement en température pendant le fonctionnement de l'appareil et peuvent causer des brûlures en cas de contact.

Avertir et expliquer aux enfants les risques de brûlures et les tenir éloignés de la cheminée lorsque celle-ci fonctionne.

Il est obligatoire d'utiliser le variateur fourni par Totem pour le raccordement des ventilateurs. Dans le cas contraire, Totem déclinera toute responsabilité sur les éventuels problèmes de fonctionnement et la garantie des ventilateurs ne s'appliquera pas. L'insert est conçu pour fonctionner uniquement dans les conditions d'installation et d'utilisation conformes au manuel.

Si ces conditions ne sont pas remplies, il pourrait en résulter une surchauffe de l'insert pouvant conduire à des dommages irréversibles sur les ventilateurs. Les problèmes de surchauffe sont exclus de la garantie. Il convient en particulier de :

Respecter strictement le jeu minimum de 20 mm tout autour de la surface extérieure de l'insert. Si ce minimum n'est pas respecté, la garantie constructrice ne sera plus applicable et Totem se déchargera de toute responsabilité.

Respecter les quantités maximales de chargement de bois indiqués dans le manuel d'utilisation

Respecter les consignes de nettoyage / remplacement des filtres indiqués dans le manuel d'utilisation

Ne jamais faire fonctionner l'insert si les filtres ne sont pas en place

Veiller à ce qu'aucun objet extérieur à l'insert ne fasse obstacle à la bonne circulation de l'air : les ouvertures en partie basse et haute de la façade doivent être dégagées en permanence lorsque le ventilateur est en fonctionnement

2.1.1 En cas de propagation de feu dans le conduit de cheminée

Si les conditions d'utilisation et d'entretien sont respectées, il n'y a aucun risque d'incendie dans votre conduit de cheminée. Cependant, nous vous présentons ces quelques règles en cas d'incendie dans le conduit d'évacuation des fumées. **Ne jamais jeter de l'eau pour éteindre le feu.** En effet, l'eau occasionnerait un choc thermique qui pourrait faire exploser les briques et la vitrocéramique de l'insert. Fermer toutes les arrivées d'air de combustion, le clapet de registre des fumées ainsi que la porte avec la main froide pour étouffer le feu. Eloigner tout objet inflammable de l'insert. Appeler les pompiers.



Avant toute nouvelle utilisation, il est obligatoire de faire vérifier et nettoyer l'ensemble de l'installation et en particulier le conduit par un professionnel qualifié.

Une attestation de bon fonctionnement remise par un professionnel est obligatoire

Dans l' Union Européenne : Composez le « 112 » pour le numéro d'urgence.

2.1.2 Zone de rayonnement



Ne pas entreposer d'éléments inflammables dans un rayon de 150 cm autour de la porte du foyer. (bûches, table, chaises, allume-feu, ...) - Aucun matériau inflammable doit être situé dans la zone de rayonnement de l'appareil.

2.2 Comment fonctionne votre insert Totem ?

2.2.1 Principes de fonctionnement

L'insert est équipé de deux ventilateurs, situés à l'arrière, entre le corps de chauffe et le carénage. Ces ventilateurs permettent d'accélérer le flux d'air de convection (air de la pièce dans laquelle est installé l'insert), et donc de réchauffer plus rapidement l'air ambiant. L'air est aspiré au niveau des ouvertures situées en partie basse de la façade. Avant d'atteindre le ventilateur, il traverse un filtre permettant de retenir les impuretés. A la sortie du ventilateur, l'air réchauffé au contact de l'insert est conduit sur l'arrière et le dessus de l'insert avant de ressortir par les ouvertures situées en partie haute de la façade. Le réglage de la vitesse des ventilateurs s'effectue via un variateur, posé sur un mur situé à proximité de l'installation. L'insert étant conçu pour être capable de fonctionner sans ventilateur, celui-ci peut être manipulé à tout moment selon le souhait de l'utilisateur, sur toute la plage de vitesse possible. En cas de besoin, l'accès aux ventilateurs est possible sans défaire l'installation via une trappe d'accès située derrière l'habillage intérieur.

2.2.2 Porte

Votre insert Totem est équipé d'une porte battante. Celle-ci sert à faire fonctionner l'appareil au quotidien. Pour ouvrir la porte, et si l'appareil est chaud, utiliser un gant pour manœuvrer la poignée de porte.

2.2.3 Eléments de réglages de la combustion

La bonne combustion du bois dépend de la quantité d'air qui alimente le feu et de la vitesse d'évacuation des fumées c'est-à-dire du tirage de la cheminée. Pour un feu qui dure en toute sécurité, il faut réguler la quantité d'air d'alimentation et la vitesse d'évacuation des fumées.

2.2.4 Air de combustion

L'air de combustion est un élément essentiel dans la combustion d'un feu, les éléments de réglage suivants permettent d'en gérer l'allure.

Commande d'air primaire La commande d'air primaire reliée au volet d'entrée d'air, vous permet de réguler l'allure de votre feu et de régler sa puissance.

Avant le premier allumage, retirer de l'insert tous les documents et accessoires fournis. Vérifier aussi dans le bac à cendres. Laisser sécher les matériaux de revêtement de la hotte (crépi, enduit,...) avant la première mise en service pour éviter leur détérioration par un séchage trop brutal. Pendant les premières heures d'utilisation, maintenir un feu modéré pour laisser aux matériaux le temps de se mettre en place. Au fur et à mesure des utilisations, augmenter progressivement la charge de bois. Avec les premiers feux, des dégagements de fumées et d'odeurs peuvent se produire. Elles sont dues à l'évaporation finale de la peinture, de l'huile de protection des tôles et du séchage des briques. Dans ce cas veiller à bien aérer la pièce où se situe l'appareil.

Attention : Ne pas mettre de produit contenant du silicone en contact avec la peinture de l'appareil.

2.4 Comment faire du feu ?

Avant tout allumage après une longue période d'inutilisation, vérifier que tous les passages d'air de votre cheminée ne sont pas obstrués (conduit de fumée, conduit d'amenée d'air extérieur, grille de ventilation, aération et convection) Vérifier également que les parties mécaniques comme la porte et les organes de réglages fonctionnent librement.

2.4.1 Allumage



Ouvrir la porte puis ouvrir la commande d'arrivée d'air au maximum Placer deux à trois bûches fendues au centre de l'insert. Mettre du petit bois sec et refendu par-dessus. Positionner votre bois de sorte à laisser l'air circuler librement. Poser du papier ou l'allume-feu sur le petit bois. Allumer le papier ou l'allume-feu

Laisser le conduit monter tranquillement en température sans sur-activer le feu

Laisser une quinzaine de minutes votre feu prendre avant de refermer complètement la porte à l'aide d'un gant ou de la main froide. Une fois le feu démarré, après environ trente minutes, diminuer l'apport d'air de combustion en déplaçant la manette d'air vers la gauche (petite flamme).

Recharger en bois avant que le feu soit devenu un lit de braises.

Conseil : Baisser la vitesse du ventilateur avant de recharger.

Recommandation : Ne jamais surcharger en bois votre insert et notamment au démarrage.

2.4.2 Rechargement en bois.

Pour ouvrir la porte pendant le fonctionnement, ouvrir légèrement la porte en observant un temps d'arrêt avant son ouverture complète pour éviter les risques de refoulement et les chutes de braises. Utiliser des gants de protection ou la main froide Totem pour manipuler la porte de l'insert afin de se prémunir d'éventuelles brûlures.

Recharges maximales de bois sec par heure de fonctionnement (largeur de 600 mm à 1000 mm)

Maximum	Poids	Bûches de 50 m	Equivalence en kW
600	3	1 à 2	12
800	4	2 à 3	18
1000	6	5	30



2 bûches environ 3 kg



3 bûches environ 4kg



4 bûches environ 5 kg

2.4.3 Extinction

Fermer complètement la porte. Fermer la commande d'arrivée d'air. Laisser le feu s'éteindre.

2.5 Guide d'entretien

Avant de procéder à l'entretien de l'appareil, attendre que l'appareil soit complètement refroidi pour éviter tout risque de brûlure ou d'incendie. Une mauvaise circulation de l'air empêchera le bon refroidissement du ventilateur, jusqu'à aboutir le cas échéant à des dommages irréversibles sur les moteurs.

2.5.1 Nettoyage de la vitre

Bien couvrir le sol sous la porte pour ne pas le tâcher. Prendre un chiffon humide trempé dans de la cendre froide de bois.

Ne jamais utiliser de produits décapant pour four, cela endommage les joints de la porte.

Ouvrir la porte battante ; Passer le chiffon humide trempé dans la cendre froide sur la vitre côté intérieur et laisser agir. Pendant ce temps, vider le cendrier et effectuer le nettoyage de l'insert. Utiliser un chiffon imbibé d'eau pour rincer. Essuyer avec du papier journal. Répéter ces opérations de nettoyage jusqu'à ce que la vitre soit propre. **Remarque :** l'utilisation d'un bois de bonne qualité et suffisamment sec, limite les dépôts de carbone sur les vitres.

2.5.2 Nettoyage de l'insert

Conserver libre les grilles de la façade haute et basse pour éviter les risques d'endommager le ventilateur. Conserver propre les abords de l'insert pour augmenter la durée de vie des filtres et du ventilateur.

Evacuation des cendres Afin d'éviter l'obstruction de la grille d'arrivée d'air de combustion, il est nécessaire de vider régulièrement le bac à cendre situé sous la grille en fonte.



Surveiller régulièrement le niveau du bac à cendres (tous les jours en période de chauffe). Vider le bac dès que le niveau se rapproche du bord. Collecter les cendres dans un récipient conçu pour cet usage (inflammable et équipé d'un couvercle), la présence de braises résiduelles pouvant provoquer un incendie. A chaque vidage, examiner l'intérieur du socle du foyer et le nettoyer s'il y a lieu au moyen d'un aspirateur. Le respect de ces instructions permettra un confort maximal dans l'utilisation du foyer en évitant un encrassement au niveau de la commande de réglage d'air. Par sécurité, stocker les cendres de préférence à l'extérieur. Pour nettoyer les parties métalliques de l'insert, utiliser un chiffon doux et sec. **Remarque :** Si votre insert n'est pas équipé de grille en acier, nettoyez impérativement le fond de votre foyer. **Astuce :** Vos cendres peuvent être utilisées comme compost pour votre jardin.

2.5.3 Nettoyage du filtre

Nettoyer ou remplacer les filtres selon l'état. Prendre le maximum de précautions lors du démontage et nettoyage. Les secouer légèrement pour que la poussière se décolle du filtre. En cas de fort encrassement, remplacer le filtre. Ne jamais passer l'aspirateur sur le filtre, cela l'endommagerait. Ne pas le nettoyer à l'eau ni à aucun autre produit de nettoyage. Le non-respect de ces consignes peut provoquer des dommages irréversibles sur les ventilateurs qui ne seront pas inclus dans la garantie. Pour le remplacement des filtres, s'adresser exclusivement à Totem. Tout montage d'un filtre différent de la pièce d'origine entraînera

l'annulation de la garantie sur les ventilateurs. Attention : NE JAMAIS FAIRE FONCTIONNER LE VENTILATEUR SANS FILTRE.

Quelques photos du démontage du filtre :



Nettoyage des briques

Nettoyer à la brosse puis passer de l'huile de lin.

Nettoyage de la grille en acier

Utiliser une brosse métallique puis frotter avec de l'huile de vaseline pour la faire briller

2.5.4 Maintenance et Ramonage

Les appareils et le conduit de raccordement doivent être vérifiés et entretenus au moins une fois par an par un professionnel qualifié.

Les conduits de raccordement doivent être constamment tenus en bon état de fonctionnement, leur entretien doit être effectué au moins une fois par an.

Les amenées d'air neuf doivent être constamment tenues en bon état de fonctionnement. Nettoyer la grille extérieure permettant l'amenée d'air frais (feuilles, poussières,...) et la contrôler périodiquement pendant la période d'utilisation.

Nettoyer les filtres anti poussières et grilles de la hotte deux fois par an (à la condition que votre cheminée soit équipée

Nettoyer l'intérieur de l'installation à l'aide d'un aspirateur ou balai afin d'éliminer tout dépôt de poussières générateur de phénomène de carbonisation des poussières (salissures au pourtour des bouches de diffusion d'air chaud et au plafond)

Vérifier l'état des joints de portes, les remplacer si nécessaire.

Pièces détachées

L'appareil comporte un certain nombre de pièces d'usures à faire vérifier lors des entretiens annuels par votre installateur. Pour le remplacement des pièces, vitre brisée, joints usées, contacter votre installateur en lui communiquant les références de votre insert.

N'utiliser que des pièces compatibles prévues et fournies par le constructeur.

Ramonage

On entend par ramonage le nettoyage par action mécanique directe de la paroi intérieure du conduit de fumée afin d'en éliminer les suies et dépôts pour éviter que ceux-ci prennent feu et assurer la vacuité du conduit sur toute sa longueur.

Enlever les déflecteurs ou le brise-flamme de l'appareil (selon modèle) avant le ramonage du conduit. La législation préconise le ramonage de l'installation deux fois par an au minimum, dont une fois pendant la période de chauffe par une entreprise professionnelle qualifiée. Après le ramonage du conduit, replacer le déflecteur de fumée ou le brise-flamme. Avant la mise en chauffe de l'appareil, vérifier que tous les pièces ont été correctement mises en place. Un certificat doit être remis par l'entrepreneur après l'intervention.

2.6 Notions sur le bois

Quel bois choisir ?

Le bouleau : Le bouleau brûle vite sans que sa flamme ne soit trop chaude et laisse très peu de cendres. Il donne de belles flammes claires et légèrement bleutées. Il est apprécié des boulangers. C'est un bois qui donne de bonnes braises, on l'utilisera pour allumer un feu.

Le hêtre : Pour le séchage, il doit être placé sous abri dès qu'il a été refendu afin d'éviter qu'il pourrisse. C'est un bois qui brûle rapidement, il est donc facile de l'allumer. Il dégage de bonnes odeurs lors de sa combustion. Il donne de belles flammes et de bonnes braises.

Le chêne : Il brûle très lentement. Il devra avoir été laissé 1 an **supplémentaire** sous la pluie afin d'être lavé de tout tanin avant d'être stocké sous un abri pour sécher. Le chêne donne les meilleures braises. Elles se consomment lentement et dégagent beaucoup d'énergie.

Le charme : La combustion du charme est lente. Peu de fumées sont dégagées pendant la combustion. Le charme donne d'excellentes braises qui distribuent la chaleur sur la durée. La flamme du charme est belle et harmonieuse.

Le frêne : Décrit comme donnant la plus belle flamme, c'est un bois qui brûle longtemps sans projeter d'étincelles et dégage une forte quantité de chaleur. Il est difficile à couper.

Le châtaignier : Le bois de châtaignier est un bois dur, il servait autrefois à la tonnellerie (fabrication de barriques). Il éclate et produit beaucoup d'étincelles pendant sa combustion. Quand la porte de l'insert est descendue, son utilisation est sans risque.

Les résineux : Les résineux sont à proscrire. Ce sont des bois qui dégagent de grosses quantités de chaleur mais ils se consomment très rapidement. Leur combustion engendre la projection de braises et les résines contenues dans le bois encrassent les inserts et les conduits très rapidement. Ces dépôts de suie très importants favorisent les départs de feu dans les conduits. **Important :**

Le chêne, comme le châtaignier contiennent des tanins qui perturbent la combustion. Ils doivent être stockés pendant 6 à 9 mois non abrités pour évacuer les tanins avant une période sous abri de 2 ans. - Eviter de brûler trop d'écorce car celle-ci engendre 10% de cendres en plus.

Eviter aussi le bois avec des nœuds,

Un bois trop sec est néfaste pour la combustion. En effet, le bois chauffe trop vite, ne brûle pas assez longtemps et augmente de façon conséquente la température des fumées.

Ne pas utiliser du bois ramassé sur les plages car sa combustion dégage de l'acide chlorhydrique. Il existe 3 familles de bois :

les feuillus durs (chêne, hêtre, frêne, châtaignier, charme, noyer...)
les feuillus tendres (peuplier, saule, aulne, bouleau...)
les résineux (pin, épicéa, sapin, mélèze, douglas...)

Nous vous recommandons d'utiliser ceux issu de la famille des feuillus durs.

Le séchage du bois et son taux d'humidité :

Pour le bois on parle généralement de taux d'humidité noté H%, dite humidité sur sec (par rapport au bois anhydre). Taux d'humidité du bois :

$$H \% = \frac{\text{Masse d'eau pure}}{\text{Bois sec}} \times 100$$

Le taux d'humidité du bois doit être inférieur à 20%. Ce taux peut être contrôlé à l'aide de d'hygromètres vendus chez les distributeurs. Pour atteindre ce taux, le bois fraîchement coupé doit être stocké à l'abri dans pendant 15 à 18 mois dans un endroit ventilé.

Les combustibles interdits

Les matières plastiques / Les liquides, solvants / Les ordures ménagères / Les déchets dangereux ou nocifs / Les composants électroniques / Le lignite / Charbon, essence, alcool,...

Les inserts Ambiance TOTEM ne sont pas conçus pour un usage domestique, en aucun cas pour incinérer des déchets, quels qu'ils soient.

Il est interdit d'utiliser tous bois traités qui risquent de provoquer des émanations toxiques et d'encrasser l'installation. Il faut éviter aussi tout feu intense pour votre sécurité. L'utilisation de bois de récupération (**palettes, bois de menuiseries, planches,...**) est donc **à proscrire**, car il provoque des effets de surchauffe pouvant entraîner des dégradations sur l'appareil, le conduit de raccordement et le conduit de fumée.

3.Premières vérifications en cas de mauvais fonctionnement

Porte fermée :

le bois brûle-t-il trop rapidement et le feu est il agité ? : la porte de

l'insert est-elle correctement fermée? les déflecteurs sont-ils en

place?

utilisez-vous un bois recommandé ?

Avez-vous un sur-tirage ?

Porte fermée : la cheminée ne chauffe pas suffisamment :

les grilles de convection et de ventilation sont-elles encrassées ?

la porte de l'insert est-elle bien fermée ?

la charge de bois est-elle suffisante ?

l'apport d'air de combustion est-il pas suffisant ?

Le bois brûle-t-il difficilement :

le bois est-il trop humide ?

le bois est-il trop gros ?

Constatez-vous un sous-tirage ?

4 Rappel des textes réglementaires

Textes techniques et législatifs :

Normes DTU 24.1 Fumisterie et DTU 24.2 Âtrerie

Arrêté du 22 octobre 1969 relatif aux conduits de fumée desservant des logements

Directive Basse Tension (LVD) 2035/14/UE

Directive compatibilité électromagnétique 2014/030/UE

Directive RoHS 2011/65/UE (limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques)

5 Garantie

Garantie légale

La garantie légale, totale et obligatoire, découle de l'application des articles 1641 et suivants du Code Civil. A la condition que l'acheteur fasse la preuve du défaut caché, le constructeur doit légalement en réparer toutes les conséquences prévisibles.

Garantie contractuelle

La garantie contractuelle qui n'exclut en rien la garantie légale, a pour but de garantir l'acheteur contre tous les défauts de fabrication ou vice de matière autre que le défaut caché. La durée est de 5 ans à compter de la date d'achat indiquée par le vendeur. Elle comprend, pendant cette période, l'échange gratuit des pièces défectueuses (pièces). L'appareil devra être installé de manière à prévoir un démontage et un remontage aisé et rapide (trappe de visite obligatoire).

Ne sont pas couverts par la garantie

les dommages ayant pour origine une cause externe à l'appareil (ex : cas de bris de vitre dû à un choc mécanique),
les dommages résultants d'utilisations de combustibles, d'emploi ou d'installations non conformes aux prescriptions du constructeur et à celles légales et réglementaires,

les dommages engageant la responsabilité d'un tiers ou résultant d'une faute intentionnelle ou dolosive, les pièces d'usure (toutes pièces en contact avec le feu : briquetages, vitrocéramiques, joints, déflecteurs vermiculite et les grilles).

Mesures spécifiques aux ventilateurs

Les ventilateurs ainsi que les variateurs sont garantis pour les vices qui se seront manifestés durant une période maximale de 12 mois à compter de la date de livraison de l'insert.

Cette garantie se limite au remplacement gratuit des pièces reconnues défectueuses, hors frais d'expédition vers le lieu d'installation. L'application de la garantie se fera exclusivement après expertise, ce qui nécessitera le retour des pièces chez Totem à la charge du client.

En ce qui concerne les ventilateurs, la garantie ne s'appliquera pas si l'expertise fait remonter les problèmes suivants : déformations mécaniques / surtension / surchauffe / présence d'eau et/ou de condensation / usure prématurée des paliers liés à la présence de poussière

Il est obligatoire d'utiliser le variateur fourni par Totem pour le raccordement des ventilateurs. Dans le cas contraire, Totem déclinera toute responsabilité sur les éventuels problèmes de fonctionnement et la garantie des ventilateurs ne s'appliquera pas.

L'insert est conçu pour fonctionner uniquement dans les conditions d'installation et d'utilisation conformes aux manuels. Si ces conditions ne sont pas remplies, il pourrait en résulter une surchauffe de l'insert pouvant conduire à des dommages irréversibles sur les ventilateurs. Les problèmes de surchauffe sont exclus de la garantie.

6 Fin de vie de l'appareil :

L'appareil en fin de vie devra être amené en déchèterie . TOTEM est adhérent de l'organisme VALOBAT qui organise le recyclage et la valorisation des produits de la construction